

Système bancaire: vivre dangereusement : les banques systémiques restent effectivement trop grandes pour faire faillite

Autor(en): **Ghelfi, Jean-Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2014)**

Heft 2038

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1012735>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

péréquation: pour chaque franc d'impôt supplémentaire perçu, le canton perd 79 centimes de la péréquation. Alors plutôt tenter le *dumping* fiscal. Depuis 2008, la concurrence fiscale n'a fait que croître, tout comme la disparité de la charge fiscale. A cette manne de la péréquation, il faut ajouter la part (17%) de l'impôt fédéral direct ristournée par Berne aux cantons, qui elle aussi permet d'alléger la fiscalité cantonale. Il y a dix ans déjà, nous évoquions l'ambiguïté de la péréquation

([DP 1961](#)): «*Louable redistribution d'une part et pérennisation d'un système de concurrence à la limite de la loyauté confédérale et internationale.*»

Le Parlement va-t-il apporter les retouches nécessaires à ce mécanisme délicat qui voit s'affronter des intérêts fort divergents? Une remise à plat plus radicale s'imposera de toute façon à la suite de la réforme III de la fiscalité des entreprises.

Pour ne pas perdre les entreprises étrangères attirées par une fiscalité plus que modérée, les cantons sont tentés de fixer très bas le taux d'imposition applicable dorénavant à toutes les sociétés, non-discrimination oblige. Ceux d'entre eux qui connaissent une forte concentration d'entreprises – en général les cantons riches – feront alors le deuil d'une partie de leur substance fiscale ([DP 2032](#)). Qui à ce moment-là contribuera au pot de la péréquation financière?

Système bancaire: vivre dangereusement

Les banques systémiques restent effectivement trop grandes pour faire faillite

Jean-Pierre Ghelfi - 15 May 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25805>

La conjoncture économique dans la plupart des pays, en particulier dans les pays développés, est plombée depuis 2008, début de la plus grave crise depuis celle des années 1930. L'une et l'autre ont leur origine aux Etats-Unis et résultent d'excès dans le secteur financier.

Depuis maintenant six ans, les gouvernements et les autorités de surveillance bancaire (en Suisse la Finma) ont promis, juré, craché par terre de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise, en contraignant les banques à augmenter leurs fonds propres, pour qu'elles soient à même d'assumer seules – donc sans

soutien étatique – d'éventuels futurs retournements des marchés.

Sont visées tout particulièrement les grandes banques considérées comme d'importance systémique (*too big to fail*, TBTF), c'est-à-dire dont les difficultés pourraient avoir un effet dévastateur sur l'ensemble du système bancaire de leur pays – voire au-delà. L'instance internationale qui coordonne la mise en place de ces nouvelles dispositions est le [Comité de Bâle](#) sur le contrôle bancaire (il porte le nom de Bâle parce qu'il est localisé dans le bâtiment de la Banque des règlements internationaux qui a son siège dans ladite ville).

Récemment, la Finma a rendu publique sa [décision](#) relative à la part minimale de fonds propres dont les deux grandes banques suisses (UBS et Credit Suisse) devront disposer pour se conformer aux dispositions arrêtées par le Comité de Bâle et les Chambres fédérales. Relevons que la terminologie utilisée par la Finma est à peu près incompréhensible et que la plupart des gens sont vraisemblablement dans l'incapacité de savoir si les mesures annoncées sont en adéquation avec la problématique.

Risque réel indéterminable

L'un des problèmes majeurs que la crise de 2008 a mis en

évidence est que les banques d'ici et d'ailleurs, quoi qu'elles aient prétendu et qu'elles continuent de prétendre, sont dans l'incapacité de déterminer le risque réel que comportent les instruments financiers qu'elles conçoivent.

Or, la part de fonds propres dont les banques devront disposer, selon les nouvelles règles élaborées par le Comité de Bâle, doit être calculée sur la base de leurs actifs «*pondérés en fonction du risque*». Avant 2008, les produits financiers élaborés sur la base de prêts hypothécaires étaient considérés comme ne comportant pas ou presque pas de risques. Et l'on a (malheureusement) vu ce qu'il en est advenu avec les *subprimes* qui sont devenus des puits pratiquement sans fond...

La [NZZ du 13 mai](#) aborde cette thématique telle qu'elle continue de se présenter aux Etats-Unis. Le journal fait référence à des considérations émises par des surveillants bancaires qui considèrent que la problématique TBTF s'est plutôt aggravée que réduite ces dernières années.

Les actifs détenus par les huit plus grandes banques américaines avant 2008 représentaient 59% du produit national des Etats-Unis, aujourd'hui 65%. Ces mêmes banques détenaient pour 47'000 milliards de produits dérivés avant la crise, et maintenant pour 60'000 milliards, dont la complexité a plutôt augmenté que diminué.

Avec la conclusion que si une nouvelle crise se produisait l'Etat fédéral ne pourrait pas ne pas les secourir.

Les recommandations du Comité de Bâle comportent aussi un autre critère concernant le seuil minimum de fonds propres non pondérés (*leverage ratio*) dont chaque banque doit disposer.

Aux Etats-Unis, le chiffre de 5%, par rapport au total des actifs, a été retenu. En Europe, le pourcentage fixé est celui recommandé par le Comité de Bâle, à savoir 3%. En Suisse, la Finma a fixé un taux de 4,6% pour UBS et de 4% pour Credit Suisse – taux différenciés pour tenir compte de leur part de marché respective en Suisse. Les Etats-Unis ne sont qu'en apparence plus «*sévère*» que l'Europe, du fait que les crédits hypothécaires figurent dans les bilans des banques européennes alors qu'aux Etats-Unis ces mêmes crédits sont revendus à des [instituts spécialisés](#) (Fannie Mae et Freddie Mac).

Widmer-Schlumpf n'a pas été entendue

Par ailleurs, en Suisse, la presse s'est fait l'écho des intentions des deux grandes banques de modifier leur organisation et leur structure avec l'objectif de parvenir à réduire la part de fonds propres qu'elles doivent détenir. Autant d'observations qui conduisent à se poser des questions de fond, comme le fait la professeure américaine d'économie [Anat Admati](#) à

laquelle l'Université de Zurich vient d'accorder le titre de docteur *honoris causa*.

Elle porte une appréciation très critique sur les mesures prises pour que ne se reproduise plus une crise comme celle de 2008. Le secteur bancaire est peut-être, dit-elle, devenu tout simplement trop grand. Les banques, ajoute-t-elle, sont autorisées à avoir une part de fonds propres très inférieure à ce qu'elles exigent de n'importe quelle autre entreprise à laquelle elles consentent des crédits; dit autrement, elles n'accorderaient jamais de crédits à des sociétés qui auraient une part si faible de fonds propres par rapport à l'ensemble de leurs activités. Réflexions qui conduisent Admati à considérer que les banques devraient disposer d'une part de fonds propres représentant au moins 20% de leurs actifs – pourcentage, notons-le, qui était habituel au début du 20e siècle!

Quand la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf, en novembre 2013, avait suggéré que le taux de fonds propres non pondéré devrait se situer entre 6% et 10% des actifs, elle avait provoqué les hauts cris des milieux de la finance. Le président de Credit Suisse avait répondu que cette proposition n'avait «*aucun fondement*» et le directeur général d'UBS avait parlé d'une «*exigence irréaliste*».

La ministre des finances n'a manifestement pas été entendue par la Finma. Les

risques de nouvelles crises financières ne sont pas écartés.

N'est-ce pas l'indication que nos sociétés continuent de préférer vivre dangereusement,

à l'image de James Dean dans *La fureur de vivre*?

Lait: le bref passage d'un ovni

Une saga de la politique (et de la diplomatie) commerciale agricole suisse

Albert Tille - 18 May 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25814>

Bizarre. Le Conseil fédéral présente un [rapport](#) sur un possible libre-échange du lait avec l'Europe qu'il n'entend pas négocier, à la demande d'un Parlement qui n'en veut pas, et qui provoque l'indignation des milieux agricoles et la méfiance, voire le refus, de l'industrie alimentaire et des consommateurs.

Cet ovni politique a été lancé il y a deux ans sous forme de [motion](#) par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national. De son côté Jacques Bourgeois, directeur de l'Union suisse des paysans, demandait par voie de [postulat](#) d'examiner les conséquences de la politique laitière européenne avec l'abolition des [quotas laitiers](#) en 2015 et la menace d'une surproduction.

Le Conseil fédéral a obtempéré. Voici, en bref, les conclusions du volumineux rapport de l'Office fédéral de l'agriculture (Ofag).

Le libre-échange avec l'Europe existe depuis six ans pour le fromage. Son extension

progressive à tous les produits laitiers provoquerait une baisse de prix de 16 centimes pour les éleveurs. Devenus moins chers, les produits suisses s'exporteraient plus facilement. Une hausse et un réaménagement des subventions permettraient de sauvegarder le revenu paysan.

En réponse aux craintes de Jacques Bourgeois, le rapport estime que l'abolition des quotas décidée par Bruxelles ne devrait pas modifier le marché du lait (cette estimation n'est [pas partagée](#) par nombre d'acteurs européens).

En bout de course, bénéfice escompté pour les consommateurs suisses: 150 à 200 millions par année. Coût pour le budget fédéral: 100 à 150 millions.

A ces estimations économiques, le Conseil fédéral ajoute des «si» et des «mais» politiques. Les négociations avec l'Union européenne ne sont pas simples en ce moment. Les conditions citées par le rapport pour obtenir un accord équilibré devraient être

approuvées par Bruxelles.

Noce à Thomas

Les milieux agricoles rejettent en bloc toute idée de libéralisation du marché laitier. Pour l'[Union suisse des paysans](#), ce n'est qu'une lubie. A la différence du fromage, dont les variétés suisses trouvent des clients en Europe, le lait en vrac, le beurre et le yogourt ne sont pratiquement pas différenciables. Avec l'aide du franc fort, les produits étrangers à bas prix inonderaient le marché et les exportations seraient à la peine. Nombre d'exploitations suisses ne pourraient pas supporter la baisse de leurs revenus. Ce refus est partagé par la plupart des [entreprises laitières exportatrices](#) qui craignent la concurrence des laiteries européennes issues de fusions à grande échelle.

Les consommateurs devraient être les grands bénéficiaires de l'ouverture des frontières. Mais la représentante de la FRC exprime sa grande réserve dans [Agri](#), l'hebdomadaire agricole de Suisse romande. Elle préfère les produits de